



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/481
13 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres du Conseil de sécurité la communication ci-jointe, en date du 13 juin 1995, qu'il a reçue du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

ANNEXE

Lettre datée du 13 juin 1995, adressée au Secrétaire général
par le Directeur général de l'Agence internationale de
l'énergie atomique

Aux termes de la résolution 699 (1991) du Conseil de sécurité, en date du 17 juin 1991, le Secrétaire général est, entre autres, prié de présenter au Conseil des rapports intérimaires sur l'exécution du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments précisés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991). Ces rapports doivent être présentés tous les six mois à compter de la date d'adoption de la résolution 699 (1991). En conséquence, la date de présentation du prochain rapport est fixée au 17 juin 1995.

Pour la période considérée, qui va du 17 décembre 1994 au 17 juin 1995, aucun fait nouveau concernant la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments précisés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) ou d'autres aspects quelconques des activités de l'AIEA en Iraq n'est à signaler, hormis ceux qui ont déjà été rapportés au Conseil dans le document S/1995/287 daté du 11 avril 1995.

L'exécution du plan de contrôle et de vérification continu adopté par l'AIEA se poursuit. Un rapport détaillé sur ces activités sera présenté en application de la résolution 715 (1991) du 17 octobre 1995.

Je vous prie de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à l'attention du Conseil.

(Signé) Hans BLIX
